



Datum: 09.04.2025

Autor: Emile Perrin

Le lithium inquiète, le **Canton** renvoie aux décisions fédérales

Emile Perrin

Grand Conseil Interpellé par le **député** socialiste biennois Karim Saïd, le **Gouvernement cantonal** se dit conscient de la problématique sans vouloir dépasser les dispositions nationales.

L'utilisation croissante de batteries au lithium inquiète. Le **député** Karim Saïd ne fait pas exception à la règle. Ainsi, même conscient du «rôle essentiel qu'elles jouent dans la transition énergétique et la promotion de la mobilité douce», le socialiste biennois a interpellé le **Gouvernement**. Suite à l'incendie qui a ravagé le hangar de l'entreprise Precycling, à Reconvilier, en décembre dernier, il souligne l'urgence d'améliorer la gestion de ces batteries usagées.

«Il est crucial d'introduire des mesures telles que des zones de stockage spécifiques dans les centres de tri et de recyclage, accompagnées d'une surveillance accrue afin de prévenir les incendies», pointe-t-il, sans oublier l'aspect sensibilisation du grand public. «Une grande partie de ces batteries sont mal éliminées par les particuliers, souvent jetées dans les poubelles ménagères ou des conteneurs

non adaptés», argumente encore Karim Saïd.

En outre, il s'inquiète des risques financiers que «le désengagement progressif des assurances, qui imposent des primes plus élevées ou des franchises trop importantes exposant les entreprises à des risques financiers significatifs».

Elimination non appropriée

Se disant «conscient que la gestion inappropriée des batteries au lithium entraîne une augmentation du risque d'incendie», le **Conseil exécutif** admet que leur élimination ne se fait pas de façon appropriée, arguant que de nombreux utilisatrices et utilisateurs ne sont pas suffisamment sensibilisés quant à l'omniprésence des dites batteries.

S'il admet que la stratégie consistant à rendre la population attentive et à prendre des mesures de prévention dans les installations d'élimination des déchets est judicieuse, le **Gouvernement** se déclare «fa-

vorable aux solutions coordonnées par la Confédération et par les acteurs de la branche œuvrant au niveau national». Il indique qu'il interviendra «là où cela est possible et judicieux pour soutenir les efforts de sensibilisation».

Face à l'inquiétude de Karim Saïd quant à la protection des installations et des employés et employés, le **Canton** s'en remet au respect des prescriptions que contrôle son **Office des eaux et des déchets** et à la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce. «Le **Canton** ne possède pas la compétence d'édicter des réglementations différentes», avance-t-il.

Plus loin, l'Ours signale encore qu'en termes de prévention, il ne prévoit pas de mesure particulière, étant entendu que «Swiss Recycle et d'autres organisations de reprise et d'élimination d'appareils électriques et électroniques organisent des campagnes de sensibilisation nationale».

Il en va de même quant aux dispositifs mis en place pour garantir que les distributeurs et fabricants de produits contenant des batteries au lithium assument leur responsabilité dans la gestion de la fin de vie de ces produits. «La Confédération régit les obligations des commerçants et des fabricants dans l'ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux», répond le **Conseil exécutif**.

Sécurité en mains européennes

Par ailleurs, le **Gouvernement** avance qu'une taxe d'élimination anticipée (TEA) pour les batteries, à l'image de ce qui est déjà pratiqué pour les appareils électroniques et électriques, est déjà appliquée par la Confédération, de même que les campagnes de sensibilisation du type «Battery-Man».

Enfin, le **Conseil exécutif**

”

Une grande partie de ces batteries sont mal éliminées, souvent jetées dans les poubelles ménagères ou des conteneurs non adaptés.

souligne que «la TEA finance l'élimination des batteries et le Canton ne dispose ni des bases légales, ni des ressources requises pour soutenir financièrement les centres de recyclages».

Quant au transport des batteries, qu'elles soient endommagées, accidentées ou intactes, le Gouvernement rétorque qu'il est régi par l'accord européen international des marchandises dangereuses par route (ADR). «Le Conseil exécutif estime que les prescriptions de l'ADR sont appropriées et ne prévoit pas de se pencher sur la sécurité et le coût.»

Karim Saïd
Député socialiste



L'incendie qui a ravagé le hangar de Precycling, à Reconvilier en décembre dernier, a fait réagir le député Karim Saïd.

archives epe